



**CONTRAT DE PARTICIPATION
ET ENTRETIEN DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE 2020/2021**

L'utilisateur s'engage à louer l'instrument pour l'année scolaire, renouvelable sous condition de disponibilité du matériel.

Il s'engage à payer la participation trimestrielle de :

- 41 € pour les élèves de Wittenheim
- 98 € pour les élèves extérieurs

Cette somme sera facturée avec le paiement des cours en fin de trimestre.
Tout trimestre entamé est dû intégralement.

En ce qui concerne ce prêt, l'utilisateur devra :

- Prendre le plus grand soin de l'instrument et le tenir constamment en état de propreté.
- Assurer l'entretien normal
- Prendre à sa charge en cas de détérioration, de l'instrument ou de ses accessoires, le remplacement ou la réparation (le fournisseur ou le réparateur sera désigné par l'école de musique).
- Se charger des frais d'acquisition des anches et des embouchures
- Se charger des frais de remplacement aux instruments à vent : des ressorts, tampons, joints, lièges et feutres.
- Se charger des frais d'acquisition des cordes de violon

Instrument :

Marque de l'instrument :N° :

Nom et prénom de l'utilisateur :

Adresse :

Signature de l'emprunteur :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :

Valérie SEILER
Directrice